

ESSAI D'ANALYSE DU SECTEUR INFORMEL AU SENEGAL

Abdoulaye DIOP
Direction de la Statistique
SENEGAL

I - INTRODUCTION

Le secteur non organisé dénommé sous plusieurs autres appellations (informel, traditionnel, marginal, etc.) reste une notion confuse, hétérogène et mouvante selon les différents pays en voie de développement et aussi selon le degré de développement de leur appareil statistique. Essayer d'en donner une définition plus ou moins générale est un défi que nous ne relevons pas ici.

Si les approches statistiques classiques se sont révélées inefficaces aussi bien du point de vue des concepts que des méthodes. il n'en demeure pas moins que le secteur non organisé reste d'un poids non négligeable sous différents aspects de nos économies. Les différents constats - à savoir l'armée de réserve citadine renforcée par l'exode rural qui parvient à suivre malgré le fort taux de chômage urbain enregistré, la faible création d'emplois du "secteur organisé", etc. - corroborent parfaitement cet état de fait.

Pour ne pas tomber dans ce laxisme qui considère le secteur non organisé comme peu important et indigne d'intérêt car on ne le connaît pas, il convient d'en donner une définition opérationnelle compte tenu des réalités sénégalaises et partant, de l'observer selon nos moyens humains et matériels pour procéder à la quantification de ses principales caractéristiques.

On pourrait retenir dans le secteur informel l'ensemble des entreprises non financières et non agricoles qui n'ont pas de livres destinés à enregistrer leurs opérations. Outre cette caractéristique principale on peut noter :

- l'absence de structure bien définie ;
- l'abondance de la main-d'oeuvre ;
- le caractère souvent réduit de la taille des entreprises ;
- l'aspect artisanal des méthodes de travail ;
- le caractère modeste des gains, etc.

De façon pratique, à travers les rares enquêtes menées dans ce sens, le secteur informel est saisi en prenant en compte les caractéristiques citées ci-dessus et en se limitant tout simplement aux activités localisées. En effet vouloir appréhender le commerçant ambulancier, le

travail à domicile, le travail au noir est chose pratiquement impossible compte tenu des moyens disponibles. La présente analyse a pour objet de décrire le secteur informel ainsi défini à travers les diverses sources d'informations aussi bien statistiques qu'administratives et de présenter certaines approches originales du secteur informel réalisées au Sénégal. Par ailleurs, la comptabilité nationale sénégalaise, comme toute tentative visant à donner de l'économie nationale une représentation simplifiée et cohérente, réserve un certain traitement au secteur informel qu'il paraît intéressant de considérer afin d'en apprécier les limites et les performances. L'importance du secteur informel dans notre économie, ne serait-ce que par le nombre élevé d'emplois qu'il procure, mérite enfin qu'on se penche sur les objectifs et perspectives de l'amélioration des investigations statistiques sur le secteur informel.

II - SOURCES D'INFORMATION SUR L'EMPLOI ET LE SECTEUR INFORMEL

Au Sénégal, comme dans plusieurs pays en voie de développement, il n'existe aucun système centralisé de suivi ou de contrôle des unités de production du secteur informel. Des administrations publiques et privées mettent en oeuvre au niveau de ces petits établissements des systèmes de suivi, de contrôle ou d'encadrement dont les champs se recoupent sans s'identifier les uns aux autres. Plusieurs opérations statistiques réalisées au Sénégal - à savoir recensement démographique et enquêtes auprès des ménages, recensement et enquêtes auprès des entreprises ou des établissements - devraient permettre en principe par recoupement de mieux saisir le secteur informel dans ses principales caractéristiques.

2.1 - Les sources administratives

2.1.1 - Le registre de commerce

Du fait que, pour exercer une activité lucrative, la loi exige un enregistrement auprès de l'administration responsable, le registre de commerce constitue en principe une source d'information appréciable pour avoir la population des petits établissements. L'utilisation des données du registre de commerce reste limitée à cause de leur accès difficile (fichiers manuels, gestion bureaucratique, etc.) et de leur manque de mise à jour.

2.1.2 - Les chambres de métiers

Les chambres de métiers, qui sont des administrations privées au service des entreprises, disposent d'un fichier de personnes exerçant les métiers représentés par divers corps de métiers. Elles fournissent ainsi des éléments d'information sur les activités exercées, l'organisation de la production et le mode de financement de ces unités de production. Ce fichier est loin de couvrir la totalité des petits producteurs

et il n'est pas rare de trouver des inscrits dans les chambres de métiers qui en fait n'ont pas encore commencé leur activité de production.

2.1.3. Les déclarations fiscales

En gérant le fichier des contribuables, l'administration des impôts est tenue de déceler les petits producteurs non déclarés. Ainsi, elle permet une meilleure couverture des petits établissements. Du fait de la taxation au forfait des petits entrepreneurs, ce fichier ne nous renseigne que très peu sur l'importance relative des activités qu'ils exercent. Les principaux handicaps de ce fichier sont que c'est un très gros fichier et que les personnes y sont identifiées de façon peu précise.

2.1.4. La Caisse de Sécurité Sociale et l'Institut de Prévoyance Sociale (IPRES)

Ces établissements publics disposent chacun d'une liste générale de leurs adhérents. A l'IPRES nous avons aussi bien un fichier des participants qu'un fichier des cotisants. Dans les fichiers de l'IPRES on relève le numéro d'identification de l'entreprise, sa raison sociale, son adresse, ses effectifs ventilés en cadres et autres employés, ainsi que le code renseignant sur son type d'activité. Il est aussi mentionné dans ce fichier si l'entreprise est en activité ou non. Par contre le fichier de la Caisse de Sécurité Sociale n'indique que le numéro d'identification de l'entreprise, sa raison sociale, son adresse et son activité.

Les données sur l'emploi et les différentes autres caractéristiques du secteur non structuré pourraient être obtenues à partir de ces différents fichiers par recoupement pour donner lieu à un fichier unique sans de trop nombreuses omissions ni répétitions des petits entrepreneurs. Au Sénégal, cette tentative est en cours notamment à propos des fichiers IPRES, CSS et Impôts qui sont gérés automatiquement. Ce projet a pour but principal l'identification et la localisation des entreprises au Sénégal. Ce rapprochement des fichiers IPRES, CSS et Impôts rencontre certaines difficultés notamment à cause du manque d'harmonie dans les méthodes d'enregistrement des unités à la CSS et à l'IPRES. On peut citer par exemple le cas de tel entrepreneur individuel qui donne dans l'un des fichiers l'adresse de son domicile et dans l'autre celle de son établissement. Cependant malgré l'identification hasardeuse de certaines entreprises, il va de soi que l'aboutissement d'une telle opération fournira un fichier unique de base qui pourrait permettre une meilleure identification des entreprises du secteur organisé.

2.2. Les sources statistiques

Il s'agit de décrire les différentes enquêtes menées au Sénégal auprès des ménages et des entreprises afin d'en dégager leurs apports dans l'approche des problèmes de l'emploi et du secteur non structuré.

2.2.1. Les recensements et enquêtes auprès des ménages

a) Recensement et enquêtes démographiques

Avant le recensement démographique de 1976, le premier du genre au Sénégal, il y a eu deux enquêtes démographiques, celles de 1960/61 et de 1970/71, qui ont eu une certaine couverture nationale. Ces deux enquêtes par sondage ne permettaient qu'une utilisation très restreinte des résultats.

Aussi les renseignements démographiques les plus fiables sont ceux du recensement démographique d'avril 1976. Nos principales remarques se rapportent à cette opération.

Dans le questionnaire utilisé pour le recensement, on note les modalités suivantes :

- prénom et nom ;
- lien de parenté ;
- filiation ;
- sexe ;
- lieu de naissance ;
- date de naissance ;
- année de naissance ;
- situation de résidence (provenance ou destination) ;
- situation matrimoniale ;
- ethnie ou nationalité ;
- niveau d'instruction ;
- occupation et situation dans la profession ;
- activité professionnelle.

Pour les deux dernières modalités qui ont trait à l'emploi elles devaient toucher toutes les personnes de plus de 6 ans. Les réponses possibles aux questions relatives à l'occupation et à la situation dans la profession étaient :

- salarié ;
- apprentis ;
- aide familial ;
- employeur ;
- indépendant.

Avec l'activité professionnelle, il était question de décrire avec précision le service de travail effectué pendant les six derniers mois. Il fallait prendre dans cette période comme activité principale le travail qui a apporté à l'intéressé le plus de ressources dans le cas où celui-ci exercerait plusieurs activités. Il y avait aussi la distinction entre chômeurs ayant déjà travaillé et chômeurs n'ayant jamais travaillé. Pour les premiers, il était inscrit le genre de travail effectué au dernier emploi. Ces résultats selon les diverses modalités ont

été publiés. Malheureusement, l'absence de nomenclatures pour les activités professionnelles a empêché tout rapprochement pertinent notamment avec les données du recensement industriel de 1974 et les informations recueillies annuellement auprès des entreprises du secteur moderne au sein du CUCI (Centre Unique de Collecte de l'Information de la Direction de la Statistique du Sénégal). Par ailleurs le recensement a permis de mieux saisir la totalité de la population active avec sa répartition par sexe et par région.

b) Enquête population-main-d'oeuvre-migration

Cette enquête, qui a eu lieu en 1979/1980, a touché 60 837 personnes en zone urbaine et 120 524 en zone rurale. La méthode d'enquête retenue fut le sondage à trois degrés. Les principaux objectifs de cette enquête furent :

- connaître la répartition de la population active disponible ;
- apprécier les principales caractéristiques des mouvements de migration au Sénégal ;
- quantifier les indépendants et les aides familiaux pour une meilleure approche du secteur informel ;
- étudier la mobilité professionnelle et géographique.

Cette enquête est à proprement parler la première spécialisée en matière d'emploi qui ait été menée au Sénégal et qui a directement touché le secteur informel. Pour le moment aucune publication officielle de cette enquête n'est encore réalisée. Cependant les résultats sont disponibles sous forme de bandes à la Direction de la Statistique. Une attention particulière doit être prêtée à cette enquête pour l'étude du secteur informel. Aussi fait-elle l'objet de développements détaillés dans la suite du texte.

c) Enquête expérimentale budget-consommation 1974-1975

C'est une enquête à objectifs multiples touchant les aspects démographiques, alimentaires, agricoles et budgétaires. La recherche méthodologique qui a caractérisé cette enquête a fait que la méthode utilisée pour le choix des unités d'enquêtes ne permet aucune extrapolation aussi bien au niveau régional qu'au niveau national.

2.2.2. Recensements et enquêtes auprès des entreprises ou établissements

a) Enquête artisanat

Cette enquête réalisée en 1974 est relative aux structure de l'artisanat sénégalais dans les chefs lieux de régions. Les résultats publiés sont essentiellement des informations d'ordre démographique et sociologique. Grâce à cette enquête il a été possible d'établir la

distribution des quelques 35 400 artisans, répartis entre 13 650 petites entreprises, en effectifs d'artisans par corps de métiers (voir tableau en annexe). On peut noter par ailleurs qu'en milieu urbain au moins 95% de chaque grand secteur artisanal a été pris en compte. D'autre part, des tableaux donnant, par région, la ventilation des artisans selon la position dans l'atelier (chef d'exploitation, associé, salarié, aide familial), la classe de revenu et la masse salariale sont aussi disponibles.

b) Recensement industriel de 1974, l'enquête TEI 1979 et l'enquête TES 1982

Le recensement industriel de 1974 a touché l'ensemble des entreprises du secteur moderne. Il a concerné en effet 1 600 entreprises avec un taux de réponse de 96%. Cependant les activités relevant du secteur non structuré ont été exclues, à savoir :

- l'artisan de production, d'art et de service ;
- les artisans et tâcherons du bâtiment ;
- le commerce de micro-détail ;
- le petit transport urbain.

Partant de la base de sondage fournie par ce recensement, un échantillon d'entreprises a été observé durant l'enquête TEI 1979 pour principalement confectionner le tableau des échanges inter-industriels, pour les besoins de la planification économique. La méthodologie de l'enquête TEI 1979 a été en majeure partie reconduite pour l'enquête TES 1982 sauf que celle-ci s'est intéressée particulièrement à la distribution et aussi au secteur informel. L'opération menée sur le secteur informel, à cause des moyens modiques, a été axée surtout sur sa structure économique, notamment l'analyse des consommations intermédiaires des différentes activités et la composition de sa valeur ajoutée. Par sondage aréolaire dans les quartiers de Dakar où il y a forte concentration des unités du secteur informel, neuf quartiers ont été enquêtés. Le ratissage systématique de ces zones d'enquête a permis de questionner 207 petits établissements.

Ainsi qu'il a été précisé dans les instructions pour l'enquête sur le secteur informel, l'unité d'enquête est tout petit établissement localisé ne tenant pas de comptabilité. Il s'agit de tout local qui ne soit pas à usage d'habitation et où se sont installés un ou plusieurs artisans pour y exercer leur métier. Le local est toute construction, quels que soient les matériaux utilisés. Il peut être aussi un terrain aux limites assez vagues. L'artisan est toute personne travaillant effectivement dans ce local. Il produit des objets ou donne des prestations de façon artisanale. Les petits commerçants disposant d'un local sont aussi considérés, contrairement aux artisans et commerçants ambulants.

Pour les unités enquêtées, étant donné l'inexistence de comptabilité et l'année de référence qui est 1982 (l'enquête a été menée en 1984), le questionnaire a été simplifié. Il a permis de saisir, sur l'unité enquêtée, les principales informations sur son identification, son investissement, l'emploi, ses consommations intermédiaires et son chiffre d'affaires. La structure obtenue sur l'échantillon a été extrapolée sur l'ensemble du milieu urbain sénégalais à partir des données de l'enquête artisanat pour les artisans et du recensement général de la population pour les commerçants après déduction du nombre de commerçants du secteur moderne fourni par le CUCI. Certaines branches d'activités, à savoir les tisserands, les tâcherons du bâtiment, les transporteurs urbains à cause de leur grande mobilité, n'ont pas été saisies. Un TEI du secteur informel pour 1982 sera publié, parallèlement à celui du secteur moderne.

III - ANALYSE COMPAREE DES SOURCES D'INFORMATION SUR LE SECTEUR INFORMEL

Comme souligné précédemment, les sources administratives dans leur état actuel ne permettent pas une bonne connaissance du secteur informel. Le processus d'harmonisation en cours de certains fichiers autorise un espoir dans leur utilisation ultérieure. D'autre part les différentes enquêtes statistiques menées au Sénégal semblent très disparates à cause du manque de nomenclatures et surtout de l'absence d'une définition uniforme du secteur informel. Cette lacune au niveau de l'harmonisation, tant au niveau des concepts et des définitions que des champs couverts, empêche toute appréciation acceptable du secteur non organisé. Il paraît plus indiqué de s'intéresser à l'enquête population-main-d'oeuvre-emploi qui s'est particulièrement attachée à délimiter le secteur informel dans ses principales caractéristiques pour ne pas s'aventurer dans des recoupements hasardeux à travers les diverses enquêtes précitées. Avant de présenter dans le détail l'enquête main-d'oeuvre, nous nous proposons de considérer les différents aspects des mesures de l'emploi au Sénégal et par voie de conséquence le secteur non structuré.

L'historique des collectes en matière d'emploi montre bien que les sources directes d'information sur l'emploi furent les enquêtes 1960/61, 1970/71 et le recensement démographique de 1976. L'enquête 1960/61 était beaucoup plus orientée vers les problèmes démographiques que ceux de l'emploi. Celle de 1970/71, en faisant état d'un taux de chômage de 44%, diminuait sa fiabilité. Sa période de référence étant une semaine avant le passage de l'enquêteur, pour une enquête qui va de décembre 1970 à mai 1971 (période de morte saison au Sénégal), classait les cultivateurs comme inactifs.

Le recensement démographique de 1976, qui est une opération très lourde devant se dérouler dans une courte durée (15 jours) ne permet pas d'obtenir des informations détaillées sur la main-d'oeuvre.

D'autre part, les sources directes sur l'emploi, essentiellement le service de la main-d'oeuvre à Dakar, ne couvrent qu'une très

petite fraction du territoire. Ses investigations ne se préoccupent que de l'emploi salarié dans le secteur privé et semi-privé.

L'exclusion de l'emploi des secteurs public, agricole et informel limite l'utilisation des données recueillies.

L'enquête main-d'oeuvre a tenté de pallier ces diverses lacunes au niveau des mesures de l'emploi et du chômage au Sénégal.

3.1. Enquête main-d'oeuvre-migration

a) Méthodologie

a.1 - Plan de sondage

a.1.1. Base de sondage

L'ensemble des districts de recensement constitués durant le recensement général de la population d'avril 1976 a servi de base de sondage à l'enquête population - migration - emploi.

Les travaux cartographiques réalisés lors du recensement avaient fixé la taille moyenne d'un district de recensement (DR) à 1 000 habitants. Environ 5 000 districts ont été visités au cours de ce recensement démographique de 1976.

a.1.2. Unité de sondage

La mise à jour de la base de sondage a permis de constater, lors de la préparation de l'enquête migration - main-d'oeuvre, que les DR n'avaient plus la même taille. Celle-ci variait de 500 à 2 000 habitants. Pour lever cette trop grande dispersion dans la dimension des DR, un nouveau découpage en unités beaucoup plus homogènes de 500 habitants a été opéré. Ces nouvelles zones, appelées sous-districts de recensement (SDR), ont été découpées à l'intérieur de chaque district de recensement. Les unités de sondage retenues pour les différents tirages qui seront expliqués plus loin sont alors :

- Le district de recensement (DR) tel que défini par le recensement national de 1976 ;
- le sous-district de l'enquête main-d'oeuvre ;
- la concession localisée dans le SDR, qui est l'unité de base composant le SDR.

a.1.3.. Méthode de sondage

La méthode retenue est un sondage à trois degrés défini comme suit :

1er degré : tirage systématique des DR avec probabilité proportionnelle au nombre de SDR dans le DR.

2ème degré : tirage aléatoire simple avec probabilité égale d'un SDR par DR échantillon.

3ème degré : tirage systématique avec probabilité égale d'une concession sur trois dans chaque SDR rural échantillon et un tirage exhaustif de toutes les concessions de chaque SDR urbain échantillon.

a.1.4. Unité d'observation

L'enquête s'adresse à toutes les personnes présentes dans la concession et âgées de plus de 10 ans.

a.1.5. Méthode de tirage

Le tirage au premier degré a abouti à un échantillon de 357 districts de recensement. La probabilité p_i de tirer un DR i étant proportionnelle à sa taille n_i , c'est-à-dire au nombre de SDR contenus dans le DR. Au second degré, un SDR a été tiré dans chaque DR échantillon avec la probabilité $p_{ij} = \frac{1}{n_i}$, inversement proportionnelle au nombre de SDR dans le DR, i représentant le DR et j le SDR tiré dans le DR i . D'une manière générale, chaque SDR a la probabilité égale d'être tiré ; en effet, si p est cette probabilité, on obtient $p = p_i \times p_{ij} = \frac{n_i}{n} \times \frac{1}{n_i} = \frac{1}{n}$, n étant le nombre total de SDR.

Au troisième degré, les 357 SDR choisis ont été répartis en zone urbaine et zone rurale. Un SDR est classé en zone urbaine s'il est situé dans une agglomération de 10 000 habitants et plus. Dans le cas contraire (moins de 10 000 habitants), il est classé en zone rurale. A cause de la grande hétérogénéité des activités en milieu urbain, toutes les concessions des SDR tirées ont été visitées alors qu'une concession sur trois est enquêtée en zone rurale.

b) Principaux concepts utilisés durant l'enquête main-d'oeuvre

b.1 - Activité principale

C'est l'activité à laquelle l'enquêté consacre le plus de temps durant la période de référence.

b.2 - Situation dans la profession

Les modalités possibles sont :

Employeur : actif exploitant sa propre entreprise ou exerçant

une profession pour son propre compte et employant au moins une personne qu'il rémunère en espèces.

Salarié : toute personne de plus de 10 ans exerçant une activité pour laquelle il perçoit un salaire en espèces et éventuellement en nature de la part d'un employeur public ou privé.

Indépendant : actif occupé travaillant pour son propre compte en exploitant sa propre entreprise ou exerçant un métier mais qui n'emploie aucun salarié.

Aide familial : toute personne active occupée travaillant dans une entreprise pour un membre de sa famille sans percevoir de rémunération.

b.3 - Situation de l'actif dans le temps

Cette question sert à cerner la continuité du travail dans le temps. Les rubriques considérées selon la durée du travail sont :

- permanente (activité de plein temps et à contrat illimité) ;
- temporaire (activité de plein temps et à contrat limité) ;
- occasionnelle (activité sans rythme régulier) ;
- saisonnière (activité selon la saison) ;
- journalière (activité au jour le jour).

b.4 - Secteur d'activité

En plus du secteur agricole, on distingue le secteur moderne et le secteur informel.

Secteur moderne : c'est l'ensemble des activités qui sont exercées dans des entreprises utilisant plus de 10 salariés et faisant un chiffre d'affaires supérieur à 5 millions par mois.

Secteur informel : c'est l'ensemble des activités qui s'exercent dans des entreprises ou exploitations ne remplissant pas les caractéristiques du secteur moderne.

3.2. Quelques caractéristiques de l'emploi dans le secteur informel à partir de l'enquête main-d'oeuvre

D'après l'enquête main-d'oeuvre, le secteur informel compterait 261 000 travailleurs dont 140 000 hommes et 121 000 femmes. Cet ensemble représente, en 1979, 11% de l'ensemble des actifs occupés au Sénégal (cf. en annexe le tableau sur la répartition des actifs occupés selon le secteur économique). Il faut compter dans cette population tout

travailleur exerçant hors des secteurs moderne et agricole présentant les caractéristiques suivantes :

- c'est un employeur qui utilise moins de 10 salariés. Les professions libérales, à savoir avocats, notaires, pharmaciens, etc., n'y sont pas comprises ;
- c'est un salarié exerçant dans une entreprise comptant moins de 10 salariés, les salariés des professions libérales précitées étant exclus ;
- quand il travaille pour son propre compte, il n'utilise pas de main-d'oeuvre salariée.

Contrairement au caractère très saisonnier de l'activité dans le secteur agricole, le secteur informel occupe ses actifs de façon permanente. Le sous-emploi qui règne dans le secteur agricole durant la saison sèche semble épargner le secteur informel. Par ailleurs la permanence dans l'activité semble même plus accentuée dans le secteur informel que dans le secteur moderne où on note une relative importance des saisonniers. Il y a lieu d'évoquer ici l'influence des campagnes agricoles sur le secteur moderne.

La répartition des actifs occupés selon le secteur et l'activité exercée (voir tableau en annexe) montre que les actifs du secteur informel sont plus nombreux dans le commerce (56%) et dans une moindre mesure ils sont des ouvriers (cordonniers, menuisiers, forgerons, etc.), soit 30% de l'ensemble des actifs du secteur informel. Ces activités sont en général concentrées dans les zones les plus urbanisées du pays, aussi il n'est pas étonnant de remarquer que plus d'un tiers des travailleurs du secteur informel résident dans la région du Cap-Vert.

IV - COMPTABILITE NATIONALE ET SECTEUR INFORMEL

La comptabilité nationale sénégalaise a connu un grand progrès avec les résultats du recensement général des activités économiques en 1974. Cette opération de grande envergure a permis de mieux décrire le secteur moderne et de jeter les bases nécessaires pour l'étude de son évolution. Malheureusement, les activités relevant du secteur non organisé ont été exclues. Ce dernier, dans les comptes économiques du Sénégal et plus particulièrement depuis 1974, a été déterminé à partir de certains recoupements :

- déduction, dans l'ensemble des recettes fiscales de l'Etat, de celles des entreprises du secteur moderne connues avec précision pour avoir celles du secteur non structuré ;

- l'analyse de la demande intérieure, après déduction des importations et de la production du secteur moderne, a donné une estimation de la contribution du secteur non organisé.

Cette approche est améliorée par une différenciation sectorielle par genre d'activité (BTP, artisanat de production, etc.), par le dénombrement partiel d'effectifs occupés par le secteur non organisé grâce à l'enquête artisanat de 1973/1975 et finalement par comparaison avec les structures de l'artisanat pour les pays limitrophes ayant des enquêtes dans ce domaine. Ces évaluations ne prétendent nullement à une grande précision par manque de données observées sur le secteur informel. Elles montrent, comme s'il en était besoin, la nécessité absolue de poursuivre l'exploitation de cette forêt vierge que constitue le secteur non organisé.

Il convient donc de considérer avec prudence certaines estimations de la contribution du secteur artisanal hors BTP évaluée à moins de 15% du secteur secondaire.

V - OBJECTIFS ET PERSPECTIVES DE L'AMELIORATION DE L'INVESTIGATION SUR LE SECTEUR NON STRUCTURE

Une coordination et une multiplication des opérations statistiques en direction du secteur informel s'impose afin de mieux cerner ce dernier dans ses divers aspects et de le rendre mieux à même de jouer son véritable rôle dans le développement économique et social du Sénégal. Il semble que les problèmes que rencontre le secteur informel en général, et le secteur artisanat en particulier, sont liés aux aspects financier et organisationnel. Dans le VIème Plan, il est envisagé une série d'actions pour la redynamisation du secteur artisanat à savoir :

- a) auto-organisation des artisans ;
- b) développement du crédit artisanal ;
- c) accroissement de leurs débouchés ;
- d) coordination des actions de formation et de perfectionnement.

VI - CONCLUSION

Malgré sa grande dispersion, son grand nombre de corps de métiers et la multitude des petites entreprises qui le composent, une action cohérente doit être menée pour une meilleure connaissance du secteur informel. Toute politique économique et sociale qui se veut efficace et qui vise à assister et à promouvoir le secteur informel doit nécessairement partir de cette base. Cela est d'autant plus nécessaire au Sénégal où le survol des diverses sources statistiques sur le secteur informel témoigne d'une méconnaissance peu enviable. En effet, jusqu'à un passé récent, le secteur informel était négligé au profit de la politique d'implantation de grosses unités de production fortement "capital intensive". Mais devant la saturation du secteur moderne, surtout en matière d'emplois et la rareté des sources de financement extérieures, un regain d'intérêt

est accordé à la promotion de la petite et moyenne entreprise. Ce renversement de tendance dans la considération du secteur informel va dans le sens des enseignements tirés de l'histoire économique tant ancienne que récente des pays développés. En effet, le secteur informel et en particulier le secteur artisanal peut assurer d'importantes fonctions, à savoir apprentissage de l'activité d'entrepreneur, formation sur le tas des travailleurs, etc. Dans nos pays en voie de développement, notamment le Sénégal, une plus grande attention au secteur artisanal maîtrisé par les nationaux pourrait être un élément de solution au développement trop extraverti du secteur moderne largement dépendant des capitaux étrangers.

ANNEXE 1

REPARTITION DES ACTIFS PAR SECTEUR SELON LA NATURE DE L'ACTIVITE
(en milliers)

Nature activité \ Secteur	Traditionnel	Moderne	Informel	Total
Permanent	62	293	207	562
Temporaire	4	51	16	71
Journalière	2	13	3	18
Occasionnelle	1	15	17	33
Saisonnrière	1 200	464	16	1 680
Non déclaré	1	11	2	14
Total	1 270	847	261	2 378

Source : Enquête main-d'oeuvre 1979/80

REPARTITION DES ACTIFS OCCUPES SELON LE SECTEUR ET L'ACTIVITE EXERCEE
(en milliers)

Secteur Activité habituelle	Traditionnel	Moderne	Informel	Total
Pers. des professions scientifiques, techniques et assimilés	-	48	12	60
Directeurs et cadres administratifs	-	6	3	9
Personnel administratif et travailleurs assimilés	-	46	1	47
Personnel commercial et vendeurs	-	62	146	208
Travailleurs spécialisés dans les services	-	64	16	80
Agricul., élev., pêcheur, forestiers	1 270	464	2	1 736
Mineur, ouv. du textile, ouv. de l'alimentation, tailleurs, couturiers.	-	154	79	233
Non déclaré	-	3	1	4
Total	1 270	847	261	2 378

Sources : Enquête main d'oeuvre 1979/80

DISTRIBUTION PROFESSIONNELLE DE L'ARTISANAT
AU SENEGAL

	<u>EFFECTIF TOTAL</u>
ARTISANAT D'ART	4 228
Bijouterie	2 052
Tissage	1 991
Sculpture	313
Vannerie	207
Photographie	163
Teinturerie	62
Poterie - céramique	57
ARTISANAT DE PRODUCTION	24 535
Couture	13 900
Menuiserie, bois, ébénisterie.	5 121
Cordonnerie	1 703
Maçonnerie	1 380
Forgeage	579
Briquetage	376
Tapisserie	386
Matelasserie	294
Menuiserie métallique	239
ARTISANAT DE SERVICES	6 649
Mécanique générale	3 091
Coiffure	420
Réparation Radio-Télé	409
Tolerie-peinture-auto	632
Réparation de cyclomoteur	276
Electricité auto	276
Horlogerie	268
Blanchisserie	193
Vulcanisation	178
Soudure	158
Peinture bâtiment	154
Boucherie	151
Meunerie	124

Source : Enquête Artisanat 1973/1975

STRUCTURE DE LA VALEUR AJOUTEE DE L'ARTISANAT DE PRODUCTION

(En Millions de F. CFA)

	1975				1976				1977				1978				1979				1980				1981			
	ARTISANAT DE PRODUCTION		SECTEUR SECONDAIRE (RGAE)		ARTISANAT DE PRODUCTION		SECTEUR SECONDAIRE (RGAE)		ARTISANAT DE PRODUCTION		SECTEUR SECONDAIRE (RGAE)		ARTISANAT DE PRODUCTION		SECTEUR SECONDAIRE (RGAE)		ARTISANAT DE PRODUCTION		SECTEUR SECONDAIRE (RGAE)		ARTISANAT DE PRODUCTION		SECTEUR SECONDAIRE (RGAE)		ARTISANAT DE PRODUCTION		SECTEUR SECONDAIRE (RGAE)	
	MON-TANT	%	MON-TANT	%																								
VALEUR AJOUTEE	4.320	100,0	84.807	100,0	5.600	100,0	87.555	100,0	6.350	100,0	97.241	100,0	12.993	100,0	92.812	100,0	13.906	100,0	111.379	100,0	16.343	100,0	120.276	100,0	17.762	100,0	131.419	100,0
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	300	6,9	27.581	32,5	257	4,6	31.203	35,6	286	4,5	35.820	36,8	2.503	19,5	41.174	44,4	2.561	18,4	47.851	43,0	3.205	19,6	51.162	42,6	3.396	19,1	55.787	42,5
INTERETS ET ASSURANCES	-	-	4.251	5,0	-	-	5.996	6,9	-	-	6.004	6,2	-	-	6.413	6,9	-	-	8.257	7,4	-	-	10.611	8,8	-	-	14.645	11,1
IMPOTS ET TAXES NETS DE SUBVENTIONS	-	-	20.040	23,6	-	-	17.935	20,5	-	-	22.243	22,9	3.638	28,0	14.513	15,6	3.595	27,3	18.464	16,6	4.767	29,2	26.233	21,8	4.975	28,0	36.047	27,4
REVENUS BRUT D'EXPLOITATION	4.020	93,1	32.935	38,9	5.343	95,4	32.421	37,0	6.064	95,5	33.174	34,1	6.852	52,7	30.712	33,1	7.550	54,3	36.607	33,0	8.371	51,2	32.270	26,8	9.391	52,9	24.940	19,0
AMORTISSEMENT	270	-	7.815	-	233	-	10.377	-	260	-	11.161	-	317	-	13.930	-	478	-	16.440	-	392	-	15.657	-	405	-	15.681	-
REVENU NET D'EXPLOITATION	3.750	-	25.120	-	5.110	-	22.044	-	5.804	-	22.013	-	6.535	-	16.782	-	7.072	-	20.367	-	7.979	-	16.613	-	8.986	-	9.259	-

SOURCE : Comptes Economiques du Sénégal Direction de la Statistique.

STRUCTURE DE LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES H.RGAE DU SECTEUR TERTIAIRE

(En millions de F. CFA)

	1975				1976				1977				1978				1979				1980				1981			
	TERTIAIRE (H.RGAE)		SECTEUR TERTIAIRE (RGAE)		TERTIAIRE (H.RGAE)		SECTEUR TERTIAIRE (RGAE)		TERTIAIRE (H.RGAE)		SECTEUR TERTIAIRE (RGAE)		TERTIAIRE (H.RGAE)		SECTEUR TERTIAIRE (RGAE)		TERTIAIRE (H.RGAE)		SECTEUR TERTIAIRE (RGAE)		TERTIAIRE (H.RGAE)		SECTEUR TERTIAIRE (RGAE)		TERTIAIRE (H.RGAE)		SECTEUR TERTIAIRE (RGAE)	
	MON- TANT	%	MON- TANT	%																								
VALEUR AJOUTES	57.746	100,0	81.262	100,0	65.977	100,0	96.567	100,0	80.882	100,0	96.095	100,0	106.522	100,0	834.93	100,0	119.778	100,0	97.718	100,0	136.912	100,0	99.601	100,0	150.291	100,0	104.350	100,0
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	1.200	2,1	34.086	41,8	1.406	2,1	36.944	38,3	1.906	2,4	40.614	42,3	5.491	5,2	43.806	46,9	6.202	5,2	42.630	43,6	8.307	6,1	47.966	48,2	8.489	5,7	52.389	50,2
INTERETS ET ASSURANCES	-	-	-1.368	-1,7	-	-	104	0,1	-	-	338	0,3	-	-	-714	-0,8	-	-	-3.775	-3,9	-	-	-4.655	-4,7	-	-	-2.211	-2,1
INTERETS ET TAXES NETS DE SUBVENTION	750	1,3	24.345	30,0	913	1,4	35.042	36,3	1.221	1,5	31.000	32,3	27.698	26,0	25.373	27,1	29.001	24,2	35.231	36,1	33.666	24,8	28.098	28,2	34.604	23,0	32.360	31,0
REVENUE BRUT D'EX- PLOITATION	55.796	96,6	24.199	29,8	63.658	96,5	24.477	25,3	77.755	96,1	24.143	25,1	73.335	68,8	25.028	26,8	84.575	70,6	23.632	24,2	94.939	69,3	28.192	28,3	107.198	71,3	21.812	20,9
AMORTIS- SEMENT	3.400		5.575		3.622		6.792		4.701		6.978		5.198		7.712		6.938		9.210		8.153		12.432		9.718		11.280	
REVENU NET D'EXPLOI- TATION	52.396		18.624		60.036		17.685		73.054		17.165		68.137		17.311		77.637		14.422		86.786		15.760		97.480		10.532	

SOURCE : Comptes Economiques du Sénégal Direction de la Statistique.

(Valeur en millions de F. CFA)

RUBRIQUES	1975		1976		1977		1978		1979		1980		1981	
	MONTANT	%												
Artisanat de production	4.320	4,8	5.600	5,5	6.350	5,6	12.993	10,8	13.906	9,9	16.343	10,5	17.762	10,3
BIP (H.RGAE)	8.340	8,6	8.340	8,2	9.524	8,4	14.599	12,1	15.872	11,2	19.553	12,5	22.447	13,1
TOTAL secondaire CUCI	84.807	86,6	87.555	86,3	97.241	86,0	92.812	77,1	111.379	78,9	120.276	77,0	131.419	76,6
TOTAL secondaire	97.467	100,0	101.495	100,0	113.115	100,0	120.404	100,0	141.157	100,0	156.172	100,0	171.628	100,0

EVOLUTION DE LA VALEUR AJOUTEE DES ACTIVITES HRGAE PAR RAPPORT A CELLE DU SECTEUR TERTIAIRE

(Valeur en millions de F. CFA)

	1975		1976		1977		1978		1979		1980		1981	
	MONTANT	% DU H.RGAE DANS RGAE												
TRANSPORTS (RGAE)	13.196		13.213		9.614		10.139		12.797		17.661		16.308	
TRANSPORT (H.RGAE)	6.630	50,3	6.635	50,2	9.861	102,6	11.140	109,9	13.184	103,0	20.264	114,7	19.833	121,6
Services Imm. (RGAE)	1.535		1.486		1.948		2.016		1.966		2.524		2.728	
Services Imm. (H.RGAE)	11.696	762,0	12.346	830,8	13.593	697,8	19.322	958,4	21.595	109,8	29.026	1150,0	31.372	1150,0
Services divers (RGAE)	4.579		4.757		6.003		5.476		6.312		8.114		7.701	
Services divers (H.RGAE)	7.020	153,3	7.341	154,3	7.512	125,1	10.187	186,0	11.313	179,2	20.285	250,0	19.252	250,0
Commerce (RGAE)	49.413		64.658		63.411		59.916		58.364		49.098		57.024	
Commerce (H.RGAE)	32.400	65,6	39.655	61,3	49.916	78,7	65.873	109,9	73.686	126,2	67.337	137,1	79.834	140,0

MAROC
MINISTERE DU PLAN
DIRECTION DE LA STATISTIQUE

FRANCE
INSEE
ORSTOM

ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES STATISTICIENS D'ENQUETES

**SEMINAIRE
SUR LES STATISTIQUES
DE L'EMPLOI
ET DU SECTEUR NON STRUCTURE**

**Rabat, 10-17 Octobre 1984
rapport des sessions et communications
tome 2**

MAROC
MINISTÈRE DU PLAN
DIRECTION DE LA STATISTIQUE

FRANCE
INSEE
ORSTOM

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES
STATISTICIENS D'ENQUÊTES

SEMINAIRE
SUR LES STATISTIQUES
DE L'EMPLOI
ET DU SECTEUR NON STRUCTURE

RABAT, 10-17 OCTOBRE 1984
RAPPORT DES SESSIONS ET COMMUNICATIONS
TOME 2

PARIS - JUILLET 1985